



Accident travail saisonnier requalification

Par **lartiste13003**, le **19/11/2011 à 14:44**

Bonjour,voila j ai eu un accident de travail il y a de sa 9 mois ma main ses retrouver coincer ds une machine et j ai eu l index amputer et le mageur et aureculaire broyer .suite a sa l inspecteur du travail ma comfirmer faute inexcusable de mon entreprise cause machine defectueuse je voudrais savoir lors de mon jujement les indemniter que je pourais demande lors de mon jujement merci a tous

Par **pat76**, le **19/11/2011 à 15:07**

Bonjour

Vous avez vu avec le medecin conseil de la securite sociale, vous avez été classé en invalidité?

Il faudra voir avec votre avocat à combien vous estimez votre préjudice si l'amputation que vous avez subie vous porte préjudice dans la recherche d'un travail en plus du handicap dans les gestes de la vie quotidiennes.

Par **lartiste13003**, le **23/11/2011 à 00:06**

merci de votre reponse voila j ai qun diplome ds ma vie c secretaire maintenant vu lamputation de mon index je pouras plus exercer se metier a cause du clavier je c pas quelle travaille je v faire maintenant jai ds d autre forum pour un accident travaille comme mois il on

demende 600000 euro et un autre 450000 euro c pour sa que je vous demende quel montant puije demender vu que je pourais plus travaille tro de cequelle a la main

Par **pat76**, le **23/11/2011** à **13:01**

Bonjour

Vous devez calculer la perte des salaires que vous auriez pu obtenir en gardant votre emploi pendant x années, sans cet accident de travail, vous ajouter le préjudice moral et physique.

Si vous désirez obtenir 600 000, demandez un chiffre supérieur. Mais, je pense que votre avocat pourra vous donner une estimation de ce que vous pourrez demander en indemnités.